



## Je détiens 25% d'une SCI et 25% D'une SARL

Par **besk**, le **02/05/2009** à **06:56**

Bonjour,

Mon mari et moi sommes séparés, en instance de divorce ( nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens ) Avant notre séparation, nous avons acheté avec son frère et sa belle soeur 2 appartements : 1 dans le cadre de la loi de Robien ( SCI créée )et 1 dans le sud pour de la location saisonnière ( SARL créée )Chacun détient 25% des parts de chaque société.

A plusieurs reprises par mail, puis dernièrement en recommandé, j'ai demandé les papiers concernant ces 2 sociétés ( actes de propriété, emprunts, tableau d'amortissement de la banque, bail locatif, état des lieux, relevés bancaires, factures etc etc ...)pour en faire copie et me faire aider pour défendre au mieux mes intérêts, car je n'ai aucune confiance en mon mari

\_ Quel est mon recours si ces papiers ne me sont pas communiqués avant l'assemblée générale prévue en juin ? ou communiqués à la dernière minute ?

\_ Mon refus pour quelque décision que ce soit joue t'il un rôle de veto en détenant 25% des parts ?

\_ Existe t'il une association de bénévoles retraités dans ces domaines 5 fiscalité, expertise comptable ) qui pourrait m'aider et me seconder pour la gestion de ce patrimoine et s'assurer que tout est équitable ? si non quel est le domaine de ce spécialiste que je peux consulter ? avez vous des noms à me proposer de personnes compétentes ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses et vous souhaite un bon week-end